



«Devenir Grandir Construire»

Info-parents

Mars

2018

Sécurité routière

Dates importantes:

19 mars: Soirée lecture pour les élèves de première année

21 mars: Conseil d'établissement

23 mars: Dîner-pizza pour les élèves inscrits

30 mars au 2 avril: congé de Pâques

Malheureusement, il est constaté que plusieurs parents ne respectent toujours pas les règles du code de la route et mettent ainsi en danger la sécurité de nos élèves.

Il est primordial que chacun respecte le code de la route et la signalisation en vigueur.

Les deux **stationnements**

sont réservés exclusivement aux membres du personnel. Il est donc **interdit** aux parents **en tout temps**.

N'oubliez pas qu'il est **interdit** de se stationner à moins de **5 mètres** d'un panneau **d'arrêt** et à moins de **5 mètres** d'une **traverse piétonne**. Cela veut donc dire qu'il est **INTERDIT** de se stationner sur la portion de la rue de Savoie qui est face

à l'école.

Chaque fois que vous ne respectez pas cette règle, vous empêchez les voitures de circuler et causez des situations dangereuses.

Nous comptons sur votre collaboration afin que les rues aux abords de l'école soient sécuritaires.

Civilité

Nous demandons à tous d'agir en tant que modèle. Il est important d'avoir des rapports cordiaux entre tous afin que les élèves puissent avoir de bons modèles. Nous enseignons aux élèves des valeurs que sont le **respect et la civilité** et modélisons ces comportements. Nous comptons sur votre collaboration pour faire **preuve de courtoisie** envers les employés de l'école.

Retards

Une augmentation des retards a été remarquée. **Tous les élèves doivent être présents à l'école pour 7h45**. Nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que vos enfants soient présents à l'heure. Chaque retard perturbe le bon fonctionnement de l'école, nuit aux élèves du groupe du retardataire et l'enseignant doit reprendre les explications manquées avec votre enfant, ce qui l'empêche de poursuivre son enseignement avec les élèves arrivant à l'heure.

Pour les élèves qui vont manger à la maison, le retour doit se faire à 12h40. Avant cette heure, la cour d'école est réservée à l'usage des élèves inscrits au SDG et au SDD.

En fin de journée, l'école se termine à 15h00. Veuillez respecter les heures d'école lorsque vous venez chercher votre enfant. S'il est inscrit au SDG, vous devez aller le chercher au SDG.

Toutes les minutes d'enseignement sont importantes.

Service de garde

N'oubliez pas de payer dès réception de la facture. Cela se fait dans la première semaine du mois.

Également, veuillez noter que lorsque vous venez chercher votre enfant, vous ne pouvez pas circuler dans l'école.

Il faut attendre votre enfant dans le hall d'entrée prévu à cet effet.

Jours d'école

Le calendrier scolaire compte 180 jours d'école et ils sont tous importants. Il y a des évaluations jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'école n'accorde pas de permission de vacances.

Si votre enfant doit s'absenter pour au moins 5 jours, vous devez communiquer avec Mme Ménard si votre enfant est au préscolaire ou au premier cycle ou avec Mme Lacroix si votre enfant est au deuxième et au troisième cycle.

Veuillez noter qu'aucun travail n'est fourni à votre enfant pour la durée de l'absence et qu'il n'y a pas de reprise d'évaluation. Cela peut donc avoir des impacts sur les résultats scolaires.

Secrétariat

Nous vous rappelons que **le secrétariat est fermé entre 11h30 et 12h30**. Si vous devez venir chercher votre enfant, vous devez donc le faire avant 11h30 ou après 12h30.

Magasin scolaire

Le magasin scolaire connaît un grand succès. Le matériel manquant a été commandé afin de répondre à vos besoins. Des boîtes de crayons feutres sont maintenant disponibles.